

RÉVÉLATIONS

EXPO 08/10
> 10/12



**LE BOIS
DU CAZIER**

DOSSIER DE PRESSE



PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

« RÉVÉLATIONS »

Colette ISTA, Directrice ff

L'exposition de photos « Révélations » que vous allez découvrir, aborde néanmoins un sujet délicat, sensible, émotionnel, et peut-être choquant et incompris pour certains.

Des familles ont souffert depuis la catastrophe, car un mari, un père, un frère n'avait pu être identifié, malgré le processus de reconnaissance mis en place à l'époque.

Imaginons-les se recueillir, certes, devant une Parcelle d'Honneur, au cimetière de Marcinelle, mais en fait autour de dalles en béton portant l'inscription laconique « inconnu ».

Comment, dans pareilles circonstances, faire son deuil, étape nécessaire lors de la perte d'un être cher. Ce fut un drame, une absence, une disparition brutale.

De très jeunes enfants naquirent même après l'accident, n'ayant pas connu leur père. Comment se construire, comment grandir avec ce manque.

Cette fatalité, nous ne l'avons pas acceptée au Bois du Cazier !

Un fils Michele Cicora, âgé de 4 ans à l'époque, a toute sa vie ressenti le manque de ce père Francesco qui n'avait pu être identifié. Il a voulu savoir, il a voulu tenter de le faire identifier, comme il avait promis à sa mère de ramener son corps en Italie.

Sa démarche a été suivie par un collectif de familles désireuses, comme lui, de mettre un terme à ce deuil douloureux porté depuis tant d'années.

Le chemin pour y arriver fut très long, semé de difficultés, d'embûches et de doutes parfois... fallait-il le faire ? Fallait-il laisser les morts où ils sont ?

Après plus de 65 ans, grâce au progrès de la médecine légale dans la recherche de l'ADN, il y avait un espoir, même très mince nous en étions conscients. Nous avons voulu le tenter !

2 identifications formelles, 4 exclusions formelles, 5 analyses non-concluantes, 3 corps sans descendance retrouvée.

En juin 2019, Le Bois du Cazier, entouré de nombreux partenaires a soutenu avec détermination cette demande légitime des familles, en essayant humainement de leur rendre cette partie de leur histoire. Il fallait refermer cette plaie, ne pas la laisser à vif. Nous avons considéré que cette recherche posthume d'identité faisait partie intégrante de notre mission de mémoire et de site de conscience.

Dans une société de plus en plus individualiste, nous ne pourrions jamais assez souligner cet élan de solidarité, de générosité, de disponibilité, d'humanité de tous les acteurs. Je veux citer le Bourgmestre Paul Magnette et les services communaux, les autorités régionales, fédérales, le Service d'Identification des Victimes (DVI) (Patricia et Christian), la Protection civile, les différents experts scientifiques, dont le Professeur François Beauthier, directeur de l'Institut Médico-Légal du Hainaut et son équipe, les anthropologues Philippe Lefevre, Caroline Polet et Alexandra Boucherie et leurs assistants, les odontologues Eddy De Valck et Hugues Grégoire, Denis, Benjamin et François Fontaine, des pompes funèbres Fontaine, les fossoyeurs Serge Moureau et Joël Piloy, ainsi que Maître Jean-Philippe Mayence. Tous ont œuvré bénévolement, pendant de long mois à nos côtés afin de tenter de rendre un nom à ces mineurs morts lors de la bataille du charbon, qui avaient quitté leur pays pour venir dramatiquement mourir à Marcinelle à 1.000 mètres sous terre.

Que toutes ces personnes soient remerciées très sincèrement.

Le Bois du Cazier a voulu, par ce reportage photographique et ce témoignage puissant d'humanité, réalisé par Denis Gauvain, vous faire découvrir tout ce processus, hors du commun, d'exhumation et de recherches scientifiques qui s'échelonna durant de long mois.

Après des études à l'ERG (Ecole d'art et de design) à Bruxelles, Denis revient à Charleroi et intègre la Nouvelle Gazette, en qualité de photographe de presse où il restera 20 ans. Ensuite il se dirige vers l'enseignement ou depuis 2014, il donne cours de photographie à l'Ecole Industrielle de Thuin et à l'Athénée de Philippeville.

Denis a suivi inlassablement, discrètement, avec sensibilité et pudeur, jour après jour, sur le terrain les différentes étapes du processus de tentative de reconnaissance.

RÉVÉLATIONS



« Révélations », une expo qui lève le voile sur la procédure d'identification des victimes restées inconnues de la catastrophe du 8 août 1956. Un travail inédit, un témoignage puissant d'humanité et d'émotions capté par l'œil photographique de Denis Gauvain.

Le 4 octobre 2021. Le soleil brille, seuls quelques cumulus parsèment le ciel. Sur terre et même sous terre par contre c'est l'effervescence autour de la parcelle 34 du cimetière de Marcinelle.

C'est le début des exhumations des victimes non-identifiées de la catastrophe du 8 août 1956. Le début d'une procédure qui aboutira le 5 avril 2023 avec la réinhumation des corps, sur la même parcelle d'honneur qui leur est dédiée. Entre ces deux dates, de nombreux experts se sont succédés « au chevet » des dépouilles, suivis par Denis Gauvain, de retour à ses premières amours de photo-reportage. C'est donc en images que se raconte le parcours audacieux et sans précédent de tentatives d'identification des 14 mineurs encore inhumés sous une dalle « Inconnu ».

La presse locale, nationale et internationale est présente en masse ce 4 octobre 2021 pour assister aux premiers coups de pelleteuses. Il faut dire que l'événement est exceptionnel à plus d'un titre. C'est la première fois que ce type de démarche est initié, 65 ans après les faits et grâce à l'abnégation de Michele Cicora, orphelin de la tragédie minière ; du soutien indéfectible du Bois du Cazier et de l'engagement d'experts œuvrant à titre gracieux.

Exhumations

Cette première étape, délicate, réunit entre autres la Police fédérale (et son DVI – Disaster Victim Identification) et la Protection civile. Ces deux services sont plus souvent habitués et habilités à intervenir en cas de catastrophes (naturelles, d'attentats, de crash aériens, accidents) ou, quotidiennement, lorsque des techniques particulières d'identification doivent être mises en œuvre. Jamais ces femmes et ces hommes n'avaient dû intervenir avec 65 ans « de retard ». La méthode des scientifiques est scrupuleusement la même que lors de leurs traditionnelles missions. Les sépultures sont ouvertes avec délicatesse. On constate rapidement que l'ensemble des cercueils en zinc sont en bon état.

Étude anatomique

Les cercueils sont ensuite transférés à la morgue, aux Funérailles Fontaine. Les tables d'autopsie dévoilent les premiers corps autour desquels s'affairent les scientifiques, dont un médecin légiste, François Beauthier, qui procède au prélèvement des ossements pour la reconstitution des corps. Cette étape est réalisée en collaboration avec les experts anthropologues. Un puzzle nécessaire pour la suite des opérations: les dépouilles sont examinées sous toutes les coutures (taille des os, fractures éventuelles, anomalie de croissance, dentition,...).

Analyses ADN

Ce n'est qu'après cette analyse scrupuleuse que le médecin légiste procède à la sélection des os du squelette à prélever (le fémur dans le cas présent) afin de procéder à l'analyse génétique de l'ADN. C'est dans l'environnement aseptisé des laboratoires de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC à Vilvorde) que sont effectuées les prélèvements d'échantillons d'ADN. La science révélera-t-elle sa vérité, la vérité?

Réinhumations

La vérité s'avère en définitive partielle: seuls deux corps ont été identifiés formellement : Oscar Pellegrims et Dante Di Quilio. Le 5 avril 2023, ils ont été réinhumés avec leurs compagnons d'infortune. La procédure de tentative d'identification des inconnus de la parcelle n°34 s'achève par un hommage funéraire pluri-convictionnel en l'église Saint-Louis de Marcinelle-Haies. L'émotion est perceptible, les regards emplis de gratitude pour le travail accompli malgré la déception de certaines familles de ne pas avoir pu mettre de nom sur une sépulture.

«Révélation» est un témoignage visuel puissant, poignant, vivant en quelque sorte, autour de la quête d'identité et de révélations des ombres du passé.

Infos pratiques

L'exposition est visible dans la salle Amercœur (1er étage du Forum) du mardi au vendredi de 9h à 17h. Le week-end de 10h à 18h.

Prix compris dans le prix d'entrée du site.

Certaines images sont susceptible de heurter les âmes sensibles.



RÉVÉLATIONS, c'est l'histoire de la quête d'un homme, entre la promesse d'un fils à sa mère de ramener les restes d'un mari, d'un père, chez lui dans sa terre natale, et une « dette » d'État enfin honorée.

RÉVÉLATIONS, c'est le courage de familles de rouvrir, dans la solidarité d'une fratrie, une blessure encore vive, plus oblitérée que véritablement cicatrisée.

RÉVÉLATIONS, c'est une concentration soudée et bienveillante d'experts de tous horizons au service d'une seule et même cause.

RÉVÉLATIONS, c'est l'exhumation de 14 corps : les victimes restées inconnues de la catastrophe du Bois du Cazier du 8 août 1956, enterrées à la parcelle 34 du cimetière de Marcinelle. C'est aussi deux autres dépouilles, reconnues à l'époque, mais également exhumées car se trouvant parmi les inconnus.

RÉVÉLATIONS, c'est la preuve que ces corps ont été, au moment des faits, traités et ensevelis dans le plus grand respect, coupant ainsi court à tout ce qui a pu être colporté comme désinformation jusqu'à aujourd'hui.

RÉVÉLATIONS, c'est l'effet papillon des exhumations jusque dans un village de Kabylie en Algérie.

RÉVÉLATIONS, c'est désormais vivre avec la vérité scientifique au risque de devoir faire le deuil de son deuil ! Verdict aussi implacable que la froideur des chiffres, l'ADN a parlé : 2 identifications formelles, 4 exclusions tout aussi formelles, 5 analyses non-concluantes et 3 corps pour lesquels aucun descendant n'avait été retrouvé. La réinhumation peut commencer.

RÉVÉLATIONS, ce sont des clichés potentiellement choquants qui nous renvoient à notre condition de mortel.

Car **RÉVÉLATIONS**, c'est avant tout une exposition de photographies, fruit du travail d'un professionnel de l'image retourné à ses premières amours, le reportage. Détermination, discrétion, respect et empathie auront été ses scalpels pour disséquer et approcher au plus près ces inconnus, afin d'en partager le secret : leur identité. Voir pour savoir...

Alain Forti

DVI

Disaster Victim Identification de la Police fédérale

Ayant appris en 2019, suite à un contact informel avec Denis Fontaine, des pompes funèbres éponymes, que le Bois du Cazier, à l'instigation d'un orphelin de la catastrophe de 1956, souhaitait procéder à l'exhumation des corps des victimes non identifiées à l'époque, le DVI a entrepris de réunir l'équipe pluridisciplinaire nécessaire à l'exécution de cette mission pour le moins inhabituelle, mais rentrant totalement dans ses prérogatives.

Après nombre de rencontres et de réunions avec les différents experts, la direction du Bois du Cazier, les autorités concernées et l'avocat représentant le collectif des familles, ainsi qu'après l'obtention des autorisations nécessaires, le rôle du DVI a été de coordonner et de procéder, en octobre 2021, à l'exhumation des 14 victimes non encore identifiées se trouvant à la parcelle 34 du cimetière de Marcinelle.

Cette opération s'est déroulée en partenariat avec la protection civile de Crisnée et de Brasschaat, ainsi qu'avec la collaboration du personnel communal du cimetière, en présence d'anthropologues veillant, en amont de ce qui allait suivre, à l'aspect scientifique de la procédure.

Ces exhumations ont duré trois jours.

Les victimes qui se trouvaient dans des cercueils en zinc ont alors été transférées aux pompes funèbres Fontaine où, avec la collaboration d'anthropologues, de médecins légistes et d'odontologues, il a été procédé à l'examen *post-mortem* des squelettes.

Le DVI a également rassemblé des informations *ante-mortem* récoltées auprès du Bois du Cazier et des Archives de l'État.

Le DVI a également servi d'intermédiaire auprès des DVI italien et grec, lesquels ont procédé à des prélèvements ADN auprès des descendants vivant dans leur pays respectif, alors que le DVI belge procédait aux prélèvements ADN auprès des descendants vivant en Belgique.

Une fois les échantillons récoltés, le DVI les a acheminés à l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) aux fins d'analyse et de comparaisons.

Patricia VANDERLINDEN

Premier Inspecteur Principal de Police



MÉDECINE LÉGALE

Spécialité consistant à constater et évaluer des lésions sur des victimes, vivantes ou décédées, pour aider la justice

Les médecins légistes de l'Institut Médico-Légal, sous la supervision du Professeur François Beauthier, ont activement participé aux recherches effectuées en octobre 2021 sur les corps des mineurs décédés lors de la catastrophe du Bois du Cazier survenue le 8 août 1956.

Le rôle du médecin légiste est de procéder à un premier examen du corps à l'ouverture du cercueil afin de s'assurer des conditions de conservation de celui-ci.

Les vêtements et autres bijoux sont relevés permettant éventuellement de contribuer à l'identification entre autres éléments. Cette manière de procéder n'était pas applicable dans ce cas-ci, car tout ce qui pouvait aider à la reconnaissance des corps avait déjà été prélevé en 1956.

Le médecin légiste va ensuite procéder à la « levée » du squelette c'est à dire au prélèvement des ossements à leur reconstitution anatomique en vue de leur examen. Cette étape est réalisée en parfaite collaboration avec les experts anthropologues.

Une fois le squelette nettoyé et séché, un examen médico-légal attentif des ossements est réalisé pièce par pièce afin notamment d'en relever les éventuelles lésions et/ou anomalies anatomiques.

Dans le cas présent, il convenait d'identifier les fractures et de définir s'il s'agissait de fractures *ante* ou *post-mortem*.

Il importait également d'observer les anomalies anatomiques telles que des variations du développement du squelette (anomalies de croissance) ou des séquelles de fractures anciennes par exemple.

Lors de ce processus, le médecin légiste tente de définir la cause du décès. Sur base de l'inspection seule de corps squeletisés, ce processus est difficile, à moins que de nombreuses fractures *ante-mortem* soient clairement identifiées (polytraumatisme).

Enfin, le médecin légiste va sélectionner les pièces du squelette à prélever (le fémur dans le cas présent) afin de procéder à l'analyse génétique de l'ADN permettant les comparaisons utiles en vue de l'identification du corps.

Une fois les résultats connus, le médecin légiste établira un certificat médical de décès en bonne et due forme au nom de la personne identifiée permettant ainsi sa ré-inhumation.

Professeur François BEAUTHIER

Médecin Légiste Expert

Directeur de l'IML Hainaut-Namur

Maître de Conférence à l'Université Libre de Bruxelles

ANTHROPOLOGIE

Science qui étudie la structure et l'histoire physique (anatomie, morphologie, physiologie, etc.) de l'évolution de l'espèce humaine

Le rôle dévolu à l'équipe des anthropologues était d'assurer, en collaboration avec d'autres spécialistes (médecins légistes, odontologues, archéologues et experts en ADN), l'étude des restes de 14 mineurs restés anonymes dans le but de les identifier.

Les anthropologues ont été impliqués dès la phase de terrain en participant à l'exhumation des cercueils avec le personnel du DVI (*Disaster Victim Identification*) de la Police fédérale et de la Protection civile. Dans les infrastructures des pompes funèbres Fontaine, les squelettes furent ensuite extraits des cercueils, nettoyés et disposés en position anatomique sur des tables d'examen.

Après l'inventaire des restes, le profil biologique de chaque individu a été reconstitué. La morphologie et les mensurations du bassin osseux ont été utilisées pour déterminer le sexe des défunts, qui dans ce cas était connu d'avance. Sept méthodes différentes ont été appliquées pour estimer l'âge au décès. Elles concernaient l'usure des dents et des articulations, la fusion des sutures crâniennes et des analyses microscopiques du ciment dentaire. La stature a été estimée à l'aide de formules faisant appel à la longueur des os longs, tandis que l'origine bio-géographique a été évaluée sur la base de mesures crâniennes.

La confrontation des registres *ante mortem* (stature, âge, nationalité, pathologies et particularités physiques) avec les données *post mortem* relevées sur les squelettes, nous a permis de proposer une identification pour huit individus. Quatre (?) d'entre elles ont été confirmées par l'ADN.

Au-delà de l'identification permettant de mener à bien ce devoir de mémoire envers les familles des victimes, cette mission nous a donné l'opportunité d'enregistrer des données précieuses pour d'autres domaines de recherche comme la paléopathologie qui étudie les maladies dans les populations du passé. Ces données concernent, entre autres, les modifications du squelette résultant de gestes intenses et répétés (marqueurs ostéoarticulaires d'activité) qui pourront être mises en relation avec le travail pénible des mineurs de fond.

Caroline POLET

DO Terre et Histoire de la Vie, Institut royal des Sciences naturelles de Belgique

Philippe LEFÈVRE

Laboratoire d'Anatomie Biomécanique et Organogenèse, Université Libre de Bruxelles

Institut médico-légal Hainaut-Namur à Charleroi

L'INSTITUT NATIONAL DE CRIMINALISTIQUE ET DE CRIMINOLOGIE (INCC)

L'étude génétique dans le cadre du projet « Bois du Cazier » a été effectuée à l'Institut National de Criminologie et de Criminologie (établissement scientifique fédéral sous l'autorité du Ministre de la Justice), en collaboration avec le Centre Wallon d'Identification de l'Université de Liège.

La recherche d'ADN à partir des os et des dents est un travail extrêmement délicat qui nécessite des connaissances et des compétences spécifiques.

Les os et les dents examinés ont d'abord été traités pour éliminer les contaminants qui pourraient interférer avec les analyses génétiques. Ensuite, de petites quantités de ces os et dents nettoyés ont été utilisées pour les analyses ADN.

Pour chaque dépouille mortelle examinée, un profil ADN de haute qualité a été obtenu. Ces profils ADN ont permis des comparaisons avec les profils ADN des membres des familles. Une fois ces comparaisons effectuées, des calculs de probabilités ont été effectués pour évaluer d'éventuelles concordances. Finalement, les liens familiaux ont été confirmés, infirmés ou sont restés incertains.

Stijn DESMYTER



RAPATRIEMENT



L'exhumation des 14 inconnus a aussi eu des effets collatéraux sur un de leurs « voisins » de parcelle.

En effet, la démarche largement médiatisée entreprise en 2019 par Michele Cicora pour retrouver son père a, relayée par les réseaux sociaux, traversé les frontières... jusqu'en Algérie.

Ce qui a amené Ourdia et Bousad Kaddour, les sœur et frère d'Ali Kaddour, l'une des victimes

de 1956, à se manifester par le biais de la communauté algérienne de Belgique. Et ce, dans le but de solliciter des autorités belges l'autorisation de rapatrier ce membre de la famille, véritable légende au pays, dont ils venaient de miraculeusement retrouver la trace.

Après avoir quitté avec un cousin sa Kabylie natale pour travailler dans le Nord de la France, Ali Kaddour arrive en Belgique en mai 1955 en qualité de travailleur frontalier et s'engage comme ouvrier mineur au Bois du Cazier. Le 8 août 1956, il était affecté comme manœuvre à la taille 2 Gros Pierre Levant à l'étage 1035.

Reconnu à l'époque sur base d'effets personnels, il est inhumé lors des dernières funérailles collectives le 19 septembre 1956 à la parcelle 34 du cimetière de Marcinelle dédiées aux victimes de la catastrophe du Bois du Cazier. Apparemment, sans que les siens en ait été directement avertis...

Près de 67 ans plus tard, à la demande de la famille qui a finalement réussi à réunir toutes les pièces du puzzle, la direction du Bois du Cazier accepte de servir d'intermédiaire et se tourne vers les autorités communales afin d'obtenir le droit d'exhumer. Celui-ci sera accordé le 28 décembre 2022 par le bourgmestre de Charleroi, Paul Magnette. Entretemps, l'Algérie avait marqué son accord pour le rapatriement.

Exhumé le 13 avril 2023, Ali Kaddour est symboliquement reparti le 22 mai du Bois du Cazier, lieu tragique où sa vie avait basculé. Il a ainsi pu saluer une dernière fois, à l'occasion d'une cérémonie d'hommage, ses 261 compagnons d'infortune dont les noms gravés ornent la stèle en marbre au pied de laquelle, le temps d'un « au revoir », son cercueil avait été exposé.

Le 25 mai, ayant rejoint le village d'Afensou où il avait vu le jour en 1931, il reposait enfin aux côtés des ses parents, après avoir été veillé une dernière nuit par ses proches.

RÉINHUMATIONS

Le 5 avril 2023, en l'église des Haies de Marcinelle, c'est une longue procédure, commencée le 4 octobre 2021 qui s'achevait. Lors de cette cérémonie funéraire d'hommage, 16 cercueils jouaient le remake d'une situation déjà vécue précédemment. Car il est en effet évident que ces victimes de la catastrophe du Bois du Cazier avaient déjà fait halte en ce même lieu en août 1956, avant leur inhumation à la parcelle 34 du cimetière de Marcinelle.

La même parcelle dont on les avait « réveillés » et retirés dans l'espoir de pouvoir enfin leur redonner une identité, que les techniques de l'époque leur avaient refusée pour leur dernier voyage.

L'ADN allait enfin pouvoir s'exprimer...

Pour chaque dépouille examinée, un ADN de haute qualité a été obtenu. Encore fallait-il que celui-ci matche avec l'un des profils obtenus auprès de membres des différentes familles concernées, plus ou moins proches des victimes.

Une fois les comparaisons réalisées, les calculs de probabilité effectués, des liens familiaux ont pu être confirmés, infirmés ou sont restés incertains.

Deux corps ont été identifiés formellement : Dante Di Quilio et Oscar Pellegrims.

Quatre sont exclus tout aussi formellement : Francesco Cicora, Edmondo Cirone, Francesco Martinelli et Edouardo Romasco.

Cinq sont non concluants : Rocco Ceccomancini, Pietro Basso, Pompeo Bruno, Nikolas Katsikis, Secondo Petronio.

Enfin pour trois d'entre eux, aucun descendant n'avait été retrouvé : François Allard, Amar Belamri et Reinhold Heller.

Ces 14 dépouilles ont maintenant retrouvé la quiétude de leur dernière demeure, accompagnées des corps de Jozef Chmiela et Orlando Iezzi, enterrés comme inconnus à l'époque avant d'être rebaptisés postérieurement par la reconnaissance d'objets personnels. Mais ils avaient dû, pour des raisons pratiques et logistiques évidentes, être également exhumés lors de cette opération d'envergure.

Tous ont désormais rejoint la cinquantaine d'autres compagnons inhumés en cette même pelouse d'honneur du cimetière de Marcinelle, inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012. Une nouvelle pelouse devrait-on dire, car il était évident que cette opération allait devoir s'accompagner d'un réaménagement complet de l'espace.

En septembre 2021, le Fonctionnaire-délégué de Wallonie en charge du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine octroyait à cet effet le permis sollicité par la Ville de Charleroi pour transformer cette pelouse, en lui offrant un remaniement pérenne, évocateur et digne de la haute portée symbolique qui est la sienne dans la mémoire collective.

C'est un autre bel hommage rendu ainsi aux victimes de la tragédie du 8 août 1956, la plus grande catastrophe industrielle de Belgique, en conclusion à la volonté inébranlable d'un homme, Michel Cicora, en quête éternelle d'un père...

UNE LONGUE PROCÉDURE

Parmi les 262 victimes de la catastrophe du 8 août 1956, la grande majorité avait pu être identifiée à l'époque. Les autres, restées inconnues, avaient été inhumées en la pelouse d'honneur du cimetière de Marcinelle.

À la requête de Michele Cicoca, des démarches inédites ont été entamées pour obtenir l'autorisation d'exhumer les dépouilles. Il s'agissait de reprendre une procédure initiée en 1956 au lendemain du drame, en s'appuyant sur les techniques scientifiques actuelles, dont l'ADN.

Après des années de réflexion, le 2 février 2019 Michele Cicora adressait un courrier au Ministre des Affaires étrangères italien Enzo Moavero Milanesi, présent à Marcinelle le 8 août 2018, afin de le sensibiliser à sa demande d'effectuer des prélèvements ADN sur les dépouilles des inconnus du cimetière de Marcinelle.

Successivement, l'Ambassadrice d'Italie Elena Basile, le 29 mai 2019, et la Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Emanuela Del Re, le 8 août suivant, lui apportent leur soutien, la première en proposant la constitution d'un collectif des familles, la seconde en contactant les municipalités concernées pour qu'elles réservent le meilleur accueil aux recherches entreprises par Michele pour retrouver les descendants.

Dès le 7 mai 2019, Maître Jean-Philippe Mayence accepte à titre gracieux de devenir le conseil de la famille Cicora. Le 15 octobre suivant, le Procureur général près la Cour d'Appel de Mons Ignacio de la Serna, ne voyant pas d'éléments nouveaux qui justifieraient l'ouverture d'une procédure pénale (les victimes non identifiées ont bien été déclarées mortes par jugement), apporte son soutien moral à la démarche entreprise.

Le 25 octobre 2019, Maître Mayence souhaite qu'avant l'introduction de toute requête administrative, le soutien des descendants directs ou collatéraux des victimes soient obtenus. En effet, plus le nombre de tests ADN de reconnaissance des corps des victimes, à partir d'échantillons prélevés sur les membres non pas d'une seule famille mais de plusieurs d'entre elles, sera élevé, plus la portée de cette demande d'exhumation sera grande et incontournable.

C'est ce long travail de prospection et d'obtention des consentements des familles qu'entreprend Michele Cicora en Italie et, avec l'aide du Bois du Cazier, pour les 5 victimes non-italiennes (deux belges, une allemande, une grecque et une algérienne). Nous sommes épaulés par les autorités diplomatiques respectives, la Police fédérale, Interpol et, bien entendu, le service Population de la Ville de Charleroi. Des mois faits de déplacements, de contacts téléphoniques, d'échanges de mails et de courriers sont nécessaires pour obtenir ces déclarations, et ce en pleine pandémie.

Sur le plan des exhumations, en Région wallonne, seul le Bourgmestre est habilité à pouvoir prendre semblable décision. C'est donc vers Paul Magnette que Maître Mayence se tourne.

Le 31 juillet 2020, ce dernier dépose une Requête au nom de 8 familles, fondée sur l'article L1232-4 de la démocratie locale et de la décentralisation relative aux funérailles et sépultures, et sur l'article 133 de la Nouvelle Loi communale. Le directeur général de la Ville Lahssen Mazouz est particulièrement sensibilisé à ce dossier.

Pour procéder aux exhumations, il faut procéder à des travaux de terrassements sur la pelouse d'honneur du cimetière de Marcinelle, classée comme monument depuis 2011 et inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012. De plus, il apparaît évident que cette opération doit s'accompagner du réaménagement complet de cette parcelle où plus de septante Victimes reposent.

Le 24 novembre 2020, une demande de certificat de patrimoine est donc introduite auprès de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP). Le 28 mai 2021 suivant, la Ville de Charleroi introduit une demande de permis d'urbanisme relatif au réaménagement de la pelouse d'honneur parcelle n°34) du cimetière de Marcinelle.

Le 7 septembre 2021, le Fonctionnaire-délégué octroie le permis d'urbanisme considérant que les interventions projetées permettront « la transformation de la pelouse, actuellement modeste, en lui offrant un remaniement pérenne, sobre, évocateur et digne de la portée hautement symbolique qui est la sienne ».

Sur le plan technique, dans le respect des engagements pris au sein de la task force, la Police fédérale (Direction de Coordination et d'Appui du Hainaut + DVI) confirmait le 9 mars 2021 sa collaboration auprès de la Ville de Charleroi, dans le cadre des prélèvements opérés sur les victimes non identifiées et sur leurs descendants, en vue d'établir les comparaisons nécessaires afin de permettre leur identification et de leur offrir la sépulture nominative et les honneurs qui leur reviennent.

Le 6 août 2021, Maître Mayence adressait un courrier aux familles, dont certaines avaient déjà fait l'objet de prélèvements ADN, les informant que la requête avait de grandes chances d'aboutir. L'arrêté autorisant les exhumations était signé en septembre 2021 par le Bourgmestre Paul Magnette, autorisant le démarrage des exhumations dès le 4 octobre 2021.



RÉVÉLATIONS

PHOTOGRAPHIES DE DENIS GAUVAIN

UNE EXPOSITION DU BOIS DU CAZIER

sous la direction de Colette ISTA

COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION

Alain FORTI

SCÉNOGRAPHIE

Alain FORTI – Denis GAUVAIN

RECHERCHES HISTORIQUES

Aude MUSIN – Julie VAN DER VRECKEN

RÉDACTION DES TEXTES

François BEAUTHIER – Stijn DESMYTER – Eddy DE VALCK – Alain FORTI – Philippe LEFÈVRE –
Caroline POLET – Patricia VANDERLINDEN

MONTAGE – ÉCLAIRAGE

Denis GAUVAIN – Service technique du Bois du Cazier

INFOGRAPHIE – GRAPHISME

Bérengère CHARTIER

LETTREGE

Vincent VINCKE

COMMUNICATION & RELATIONS PRESSE

Isabelle SAUSSEZ

REMERCIEMENTS

Pompes funèbres Fontaine-Fostier-Istas

Benjamin FONTAINE – Denis FONTAINE – François FONTAINE

DVI

Sabien GAUQUIE (directeur DJT) – Frédérique DEJARDIN (chef de service DJT-DVI)

Christian DECOBECQ (chef de service honoraire DJT-DVI) – Patricia VANDERLINDEN (premier inspecteur principal de police)

Protection Civile de Brasschaat et Crisnée

Bastiaan RUYS (capitaine) – Nicolas TUTS (colonel)

Médecin légiste

François BEAUTHIER

Anthropologues

Philippe LEFÈVRE – Caroline POLET

Odontologues

Eddy DE VALCK – Hugues GREGOIR

Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC)

Pierre VAN RENTERGHEM (directeur général) – Stijn DESMYTER (collaborateur)

Ville de Charleroi

Paul MAGNETTE (bourgmestre) – Coraly ALIBONI (gestionnaire du patrimoine culturel) – Christine ANDRÉ (agent technique bureau d'études) – Thierry DECKX (chef de service) – Serge MOUREAU (fossoyeur) – Joël PILLOY (contremaître)

Service presse

Dany MELAS et Jonathan PFUND (fédéral) – Leila AIT SALAH et Sarah BOUDERBANE (Ville de Charleroi)

Média

David OXLEY (Gérant Cuberdon productions)

Communauté Algérienne

Farid ZIDAZI

Les familles

Maître Jean-Philippe MAYENCE (conseil du collectif) – les familles BASSO, BRUNO, CECCOMANCINI, CHMIELA, CICORA, CIRONE, DI QUILIO, IEZZI, KATSIKIS, MARTINELLI, PELLEGRIMS, PETRONIO, ROMASCO

Et...

Jean-Louis DELAET, pour son soutien de tous les instants.

NOS PARTENAIRES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Sites miniers majeurs
de Wallonie
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012



RESPONSABLE PRESSE

Isabelle Saussez
+ 32 71 88 08 53 | + 32 478 83 38 70
i.saussez@leboisducazier.be

WWW.LEBOISDUCAZIER.BE

80 Rue du Cazier | 6001 B-Marcinelle